

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

43

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023 - 13H00

Le neuf juin deux mille vingt-trois treize heures zéro minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, dûment convoqués, le premier juin, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

Présents : LEAUTE Gaëtan, HOUDAYER Philippe, DU RUSQUEC Edwige, BERTRAND Joëlle, BONDU Marie-Line, BUHOT-LAUNAY Daniel, TESSIER Magali, MONTE Laurence, GANACHAUD Claude, MORILLEAU Samuel, GIGNARD Séverine, BOIXEL Antoine, GOULIN Michaël, GAUTREAU Nicolas

Absentes excusées : HIDROT Philippe pouvoir à HOUDAYER Philippe, THOMAS Magali pouvoir à BERTRAND Joëlle, BATARD Liliane pouvoir à BONDU Marie-Line, DENIS Emilie, BARTHON Stéphane, CHASSAIN Laëtitia, TATIBOUET Samuel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Philippe HOUDAYER est désigné, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

DE-2023-05-01 – REFECTION TOITURE EGLISE – AVENANT 6 LOT 1 MACONNERIE ET PIERRE DE TAILLE

Rapporteur : Philippe HOUDAYER

Monsieur HOUDAYER fait part d'une demande d'avenant de la part de L'entreprise BENAITEAU (lot1) concernant un surcoût de location d'échafaudage et de sapine lié à des retards et des travaux complémentaires demandés au cours du chantier (amélioration des chéneaux collatéraux nord et sud, remplacement solins...etc).

L'avenant d'un montant de 5.262,60 € soit 6.315,12 € TTC présente dans sa décomposition des moins-values sur les tranches 1 et 2 qui viennent minorer la plus-value.

Les membres du Conseil Municipal, après présentation, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir :

- ACCEPTE l'avenant n° 6 du Lot N° 1 Maçonnerie – Pierre de Taille – Entreprise BENAITEAU pour un montant de 5.262,60 € HT, ce qui modifie le lot comme suit :

Montant H.T du marché initial	282 666,17 €
Montant H.T de l'avenant 1	5 447,00 €
Montant H.T de l'avenant 2	1 513,10 €
Montant H.T de l'avenant 3	279,00 €
Montant H.T de l'avenant 4	6 824,00 €
Montant H.T de l'avenant 5	5.969,00 €
Montant HT de l'avenant 6	5.262,60 €
Nouveau montant HT du marché	307.960,87 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces de cet avenant,

DE-2023-05-02 – MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT BREVIN, ET DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Rapporteur : Gaëtan LEAUTE

« La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de coeur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

45

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement ».

Après discussion autour de l'expérience de chacun, les membres du Conseil Municipal, présents et ayant pouvoir, ADOPTENT, la motion de soutien à Yannick MOREZ et DISENT STOP aux violences faites aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Marché réfection toiture Eglise :

Les élus souhaitent avoir un état récapitulatif du coût définitif du projet et les aides reçues. Mr HOUDAYER les informe que les entreprises se sont engagées à établir un état quantitatif des matériaux utilisés pour rénover la toiture de l'église.

Une visite de la toiture pourrait être organisée pour rendre compte aux élus du travail réalisé par les entreprises

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

46

Marché Restaurant scolaire

Le branchement électrique du bâtiment est réalisé, ce qui va permettre la semaine prochaine d'effectuer tous les tests pour les lots qui nécessitaient le courant. Cela va permettre de lever un certain nombre de réserves. Le bâtiment doit être opérationnel pour la visite de la commission de sécurité du 4 juillet 2023.

La vaisselle est commandée

Le matériel de nettoyage est livré en grande partie

Le marché pour la confection des repas est en cours. Nous avons reçu 4 offres à la date du 02/06/2023-12h00. Elles sont en cours d'analyse et les entreprises seront reçues en audition le 20 juin prochain pour une attribution par la CAO le 23 juin prochain

La visite du restaurant scolaire pour les élus est prévue le samedi 17 juin lors du séminaire

SIGNATURES DU MAIRE ET DU SECRETAIRE DE SEANCE
CONSEIL DU 9 JUIN 2023

Le Maire Gaëtan LEAUTE	Secrétaire de séance Philippe HOUDAYER